

Les louanges sont adressées à Allah le Très Haut, Celui qui a dit : « demandez-Moi Je vous exaucerai » et « lorsque Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, dis-leur que Je suis très proche d'eux, et que Je réponds à l'appel de celui qui me prie... ».

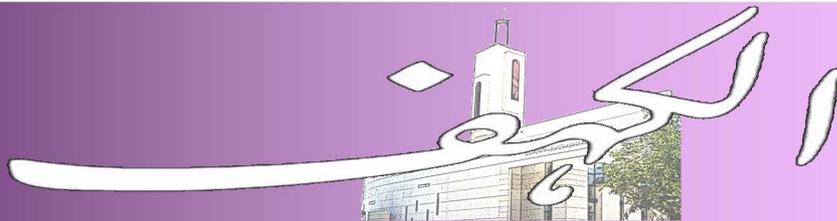
Ceci dit, les savants ont divergé quant à savoir quel est ce Nom particulier d'Allah, qui nous garantit d'être exaucés lorsqu'on l'utilise dans nos invocations.

Certains ont dit qu'il s'agit du Nom Allah, d'autres ont pensé qu'il s'agit de ce Nom accompagné de la locution « point de dieu sinon Toi ». Si nous analysons les invocations contenues dans le Coran, nous verrons que l'expression qui se répète dans la bouche des prophètes et des pieux est « Rabbi » qui signifie « Mon Seigneur ». Cela implique ici le fait d'avoir conscience de la seigneurie de Dieu et de notre condition de servitude et d'humilité vis-à-vis de Lui. Quoi qu'il en soit, et au-delà des divergences à ce propos, nous devons garder en tête que la clé de l'exaucement est la sincérité [al ikhlas]. Celle-ci provoque inégalement l'humilité, et conduit forcément à œuvrer en conformité avec les directives Divines. Dieu dit : « Je réponds à la prière de celui qui M'invoque, qu'ils répondent donc à Mon appel ».

Aussi, y a-t-il une sagesse dans le fait que le Prophète ﷺ ne nous ait pas mentionné explicitement quel est ce Nom Sublime, comme il ne nous a pas dévoilé exactement la nuit du Destin, et ce pour nous pousser à l'effort, et à l'invocation de Dieu par l'ensemble de Ses Noms. Car ils sont en fait tous sublimes, surtout lorsqu'ils sont prononcés avec la langue d'un cœur obéissant et empli de foi, d'amour et de crainte pour son Seigneur. Ô Allah béni notre Prophète, sa famille et ses compagnons, et ceux qui le suivront jusqu'au jour du jugement !

والسلام عليكم

L'équipe du journal



# Al kahf le Journal

## Connaître Dieu

### Le Nom « ALLAH »

Le Prophète ﷺ nous informe dans plusieurs récits, qu'entre tous les noms sublimes par lesquels Dieu s'est nommé, il en est un qui serait supérieur à tous les autres (ismou al a'zam). Les savants ont divergé quant à savoir lequel est-ce, du fait que ce nom n'a pas été mentionné explicitement. Cependant, l'un des avis les plus répandus soutient que le nom suprême de Dieu n'est autre qu'Allah. En effet, c'est par ce nom que Dieu se nomme Lui-même dans le Coran plus de 2600 fois !

Pour certains spécialistes de la langue arabe le nom Allah serait dérivé du mot *ilah* (qui est adoré), avec lequel il partagerait la racine commune du verbe *alaha* (adorer). On relève d'ailleurs dans les anciennes écritures en langue sémitique, comme l'araméen et l'hébreu, des noms proches d'Allah pour qualifier Dieu, tels que *Eloah*, *Elohim*, ou encore *El* (que l'on retrouve dans les prénoms Gabriel, Michael, etc.). Pour d'autres, le nom Allah n'est soumis à aucune règle étymologique, et ne dérive d'aucune racine, contrairement à tous les noms arabes. Il est plutôt un nom qui marque la spécificité et l'unicité de Dieu, spécialement choisi par Lui.

Quel que soit l'avis que l'on adopte, le nom Allah reste unique, ne qualifiant que l'Unique, l'Être suprême, à l'exclusion de tout autre que Lui : 'Il est le Seigneur des cieux et de la terre et de tout ce qui est entre eux. Adore-Le donc, et sois constant dans Son adoration.

Lui connais-tu un homonyme ?' [19;65]. Soulignons également que le nom Allah ne possède ni féminin, ni pluriel, ce qui accentue sa singularité. Il ne traduit ni une qualité ni un attribut spécifique, mais il les englobe plutôt dans leur totalité. Il est donc impossible d'appréhender la signification de ce nom ; nous pouvons dire, tout au plus, qu'il réunit toutes les signifi-

compenser un manquement alors qu'Allah est complet et parfait, et ne nécessite aucun associé pour administrer Sa création. Lorsqu'on demanda au prophète Moïse : désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux. Il dit : 'Vous êtes certes des gens ignorants. Le culte, auquel ceux-là s'adonnent, est caduc ; et tout ce qu'ils font est nul et sans valeur. Il dit : Chercherais-je pour vous une autre divinité qu'Allah... [7;138-140]. Ainsi, le croyant qui connaît son Seigneur ne peut tomber dans l'idolâtrie, qu'elle soit majeure ou mineure.



tions de l'ensemble des noms divins, connus et inconnus, et que même ainsi, nous sommes encore loin de son sens profond.

Allah se décrit Lui-même ainsi dans Son Livre : 'Dis : Il est Allah, Unique. Allah, le Refuge Suprême. Il n'a pas engendré, et n'a pas été engendré. Et nul n'est égal à Lui' [112;1-4] Allah se décrit et nous informe de Ses noms, qui réunissent toutes les qualités que l'on peut attendre de Dieu, et plus encore, afin de nous éviter de rechercher d'autres divinités de substitution pour

Par ailleurs, l'importance du nom Allah est attestée par cette parole du Prophète ﷺ : 'Tout acte important que l'on entreprend sans avoir au préalable mentionné et loué Allah est amoindri' [Abou Dawoud – auth. par Ibn Hibban]. Le Prophète ﷺ lui-même a reçu l'ordre d'agir au nom d'Allah lors de la première révélation : 'Lis ! Au nom de ton Seigneur qui a créé' [96;1]. Aussi, toutes les formules de louange et de glorification font mention du nom Allah. S'il est essentiel d'évoquer Allah en toutes circonstances, il est plus im-

portant encore que cette évocation ne soit pas un simple verbiage, vide de sens et sans consistance, qui ne dépasserait pas notre langue. En effet, ce ne sont pas les paroles qui importent le plus, mais plutôt la charge spirituelle et affective qui y sont attachées. Al Sha'rawi nous explique que 'les louanges ne sont pas de simples mots adressés à Dieu, mais un état d'esprit qui naît d'un sentiment sincère de reconnaissance qui anime le serviteur et qui se propage sur tout son être (...)

*C'est, en l'occurrence, l'intensité de l'attachement à Dieu et la chaleur des mots qui Lui sont adressés qui feront la différence'. Or, l'attachement ne peut venir que par la connaissance. Ce n'est donc qu'une fois que la puissance de ce nom est bien mise en évidence, et que l'on a à l'esprit toutes les qualités qu'il renferme, que les différentes formules de louange et de glorification prennent pleinement leur sens.*

Connaître Allah afin de s'attacher à son évocation permet alors de s'élever spirituellement. Il s'agit de passer de l'état où nous accomplissons les actes d'adoration non plus seulement par rapport à la menace du châtement et la promesse de la récompense mais de viser un état supérieur qui est d'adorer Dieu par re-

connaissance tout en espérant atteindre le stade des adorateurs proche de Dieu qui L'adorent pour ce qu'Il est. Le voile de la distraction a été levé pour eux afin qu'ils ressentent le bonheur de l'âme par la conscience et le souvenir permanent du Créateur Tout Puissant.

## La Prière du Prophète ﷺ la récitation dans la prière

Après avoir décrit les ablutions et la prière du Messager de Dieu ﷺ, nous allons aujourd'hui nous arrêter sur sa récitation du Coran au cours des différentes prières.

La récitation du Coran a toute son importance dans la prière. En effet, il est obligatoire de le réciter dans chaque raka'a de toutes nos prières. En premier lieu, réciter le Coran signifie soigner sa récitation et le psalmodier. Le Prophète ﷺ a incité à cela par la parole, par ses actes et par ses approbations quant aux comportements des compagnons allant dans ce sens. Dieu dit : *Et psalmodie le Coran en articulant distinctement [73;4].* Confirmant ce verset, le Prophète ﷺ a dit : *Ornez le Coran de vos voix [Abou Dawoud, Al Nasa'i, Ibn Majah, auth. Al Albani].* Le Prophète ﷺ a également montré l'exemple et mis en pratique cette recommandation. Al Barâ Ibn 'Azib nous rapporte : *J'ai entendu le Prophète ﷺ réciter au cours de la prière de 'icha la sourate 'Par le figuier et par l'olivier' [95]. Je n'ai jamais entendu une voix aussi belle que la sienne [Al Boukhari & Mouslim].* De même, quand les compagnons embellissaient leurs voix en récitant le Coran, le Prophète ﷺ appréciait cela et les félicitait comme c'était le cas pour le compagnon Abou Moussa Al Ach'ary. Selon Aïcha, le Prophète ﷺ entendit la voix de ce dernier lorsqu'il récitait et dit :

*On a donné à Abou Moussa une voix semblable à celle de la famille de David [Ahmad, auth. Al Arnaout].*

Réciter le Coran dans la prière demande également de méditer sur le sens des versets que nous lisons. Pour cela, la récitation doit être faite avec profondeur et accompagnée d'un recueillement. Dieu dit : *Que ne méditent-ils pas sur le Coran ? [47;24].* En le commentant dans son tafsir, Al Qour'toubi dit que ce verset prouve qu'il est obligatoire de méditer le Coran afin de comprendre son sens. C'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ méditait les versets du Coran lors de ses prières. Houdayfa disait : *J'ai prié avec le Prophète ﷺ et il ne récitait aucun verset relatif à la miséricorde sans s'y arrêter et formuler des demandes. Il ne récitait aussi aucun verset relatif au châtement sans en demander protection [Abou Dawoud, Al Tirmidhi dit : hassan].* La récitation profonde et sincère du Prophète ﷺ ravivait en lui le sentiment de crainte d'Allah. Le père de Moutarrif Ibn Abdoullah Ibn Shikhkhir rapporte : *J'ai vu le Prophète ﷺ sangloter dans sa prière tant sa récitation était émouvante. [Abou Dawoud, Al Tirmidhi : hassan].*

Après avoir vu l'importance que le Prophète ﷺ donnait à la psalmodie du Coran, détail-



lons maintenant le contenu de sa récitation au sein des cinq prières canoniques. En règle générale, le Prophète ﷺ récitait le Coran de manière plus ou moins longue en fonction des prières. Ibn Al Qayyim dit : *Il récitait dans la prière de l'aube entre 60 et 100 versets. Il est rapporté qu'il y a entre autres récité les sourates suivantes : Qâf [50], Ar-rûm [30], Al tak-wir [81], mais aussi des sourates plus courtes comme Az-zalzala [99], Al Falaq ou Al Nas [113 et 114].* Le Prophète ﷺ prolongeait parfois la récitation du Coran dans la prière de midi [al dhohr]. Il y récitait tantôt la sourate As-sajda [32], tantôt la sourate Al-a'lâ [87], tantôt la sourate Al-layl [92], tantôt la sourate Al-bourouj [85]. Dans la prière de l'après-midi [al'asr] il récitait la moitié de ce qu'il récitait dans la prière de zhuhr quand il allongeait cette dernière. Dans la prière du soir [al maghrib], il lui est arrivé de réciter la sourate Al-a'raf [7] qu'il a reparti en deux rak'ats, une fois la sourate At-toûr [52], une fois la sourate Al moursalât [77]... Dans la prière de la nuit [al 'ishâ], il a récité une fois la sourate At-tîn [95]. Il a fixé à Mou'adh le temps qu'il ne doit pas dépasser dans la récitation de la prière de la 'icha en lui

recommandant de réciter des sourates de longueurs moyennes, comme les sourates Ash-shams [91], Al-a'lâ [87] ou Al-layl [92]. Il a désapprouvé le fait qu'il dirige les siens en prière en récitant la sourate Al-baqara [2] et lui a dit à ce propos : *Voudrais-tu être une source de tentation ô Mou'adh ? [Al Boukhari & Mouslim].*

Toutes ces informations ont été rapportées authentiquement du Prophète ﷺ. Nos savants les concilient en disant qu'en règle générale, le Prophète ﷺ allégeait sa prière et incitait les compagnons à faire de même. Cette règle est basée sur le hadith dans lequel Abou Hourayra rapporte que le Prophète ﷺ a dit : *Si l'un de vous dirige la prière, qu'il l'allège car il se peut qu'il y ait derrière lui un enfant, une personne âgée ou fébrile, ou quelqu'un qui a une chose importante à faire. S'il prie seul, qu'il fasse alors comme bon lui semble [Al Boukhari et Mouslim].*

Cependant, le Prophète ﷺ allongeait sa prière lorsqu'il priait seul la nuit ou avec quelques compagnons dont il connaissait le sérieux. Et Allah est plus savant.

## Sois instigateur du bien

L'Islam ne nous apprend pas seulement à faire le bien mais nous encourage à en être les initiateurs, plutôt que de simples suiveurs, et à montrer l'exemple à autrui. C'est en ce sens qu'Allah le Très Haut dit : 'Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront.' [3;104] ou que les pieux disent : Ô notre Dieu fais que nos conjointes et nos enfants soient pour nous une source de bonheur, et fais de nous des modèles de piété [25;74]. Dans un autre passage, Dieu parle de Ses bons serviteurs : qui s'empressent vers les bonnes actions et sont les premiers à les accomplir [23;61].

Djarir Ibn Abdillâh rapporte en outre, que des bédouins vêtus de laine se présentèrent un jour au Prophète ﷺ qui comprit leur précarité au vu de leur état pitoyable. Aussi exhorta-t-il les musulmans à faire preuve de générosité à l'égard de leurs frères. Les gens présents tardèrent à réagir et cela déplut de manière visible au Prophète ﷺ. Un homme des Ansar apporta finalement une bourse remplie de pièces, un autre le suivit, puis les gens se succédèrent jusqu'à ce que le visage du Prophète ﷺ exprima sa satisfaction. C'est alors que ce dernier ﷺ dit : qui-

conque initie en Islam une belle pratique, que d'autres adoptent à sa suite, sera associé à la récompense de toute personne qui l'aura imité. Et quiconque instaure une mauvaise pratique portera avec eux la responsabilité de l'agissement de tous ceux qui l'imiteront par la suite [Mouslim].

L'Islam invite donc à la prise d'initiative dans la pratique des bonnes œuvres. De plus, il est parfois préférable d'œuvrer ouvertement non par ostentation mais pour lancer une dynamique de bienfaisance et instaurer un esprit de saine compétition dans la pratique du bien comme lorsque le Prophète ﷺ demanda tour à tour : Qui a jeûné aujourd'hui ? Qui a suivi aujourd'hui un cortège funèbre ? Qui a donné une aumône aujourd'hui ? Qui a rendu visite aujourd'hui à un malade ? À chaque fois, Abou Bakr levait la main en disant : Moi. Quiconque accomplit ces quatre actes dans une même journée entrera au Paradis, conclut alors le Prophète ﷺ. [Mouslim] Le Prophète ﷺ a, par cette phrase, mis sur un piédestal Abou Bakr qui était un vrai leader dans la pratique du bien, et c'est à cela que chacun d'entre nous devrait aspirer afin d'obtenir l'agrément d'Allah le Très Haut.

### Question pratique

**Question :** Est-ce une *sounnah* de lever ses mains en prononçant le *takbir* à la fin du premier *tachahoud* en étant assis, avant de se relever, comme on le fait au moment de rentrer dans la prière ?

**Réponse :** Ce qu'il ressort clairement de nombreux *hadiths* à l'authenticité avérée c'est que le Prophète ﷺ ne le faisait pas. Il est ainsi rapporté qu'Ali Ibn Abi Taleb dit que le Prophète ﷺ levait ses mains à hauteur des épaules au moment du premier *takbir* de sacralisation, à la fin de sa récitation du Coran, avant de s'incliner, en se redressant de l'inclinaison. 'Ali précise : à aucun moment le Prophète ﷺ ne levait ses mains ainsi en étant assis, il faisait à nouveau ce mouvement après s'être relevé du premier tachahoud (Ahmad, Abou Dawoud & Al Tirmidhi : auth.). Nafi' rapporte ainsi qu'Abdallah Ibn 'Omar - qui aimait pourtant suivre la *Sounnah* à la lettre - ne le faisait pas (cf. *Al Boukhari*).

## Bien gérer sa vie

Sache, mon frère - que Dieu t'accorde la réussite - que chaque individu possède dans sa vie un but essentiel autour duquel s'organisent ses pensées, vers lequel se dirigent ses actes, autour duquel se concentrent ses espoirs : ce but est ce qu'on appelle l'"idéal". Aussi, plus ce but est élevé et noble, plus les actes qui en découlent sont sains et nobles. C'est ainsi que l'Islam est venu réformer les âmes, les purifier, et les élever jusqu'à ce qu'elles atteignent le plus haut degré de perfection auquel elles puissent parvenir. Le Coran a éclairci ce but ultime, qui est notre Seigneur : Fuyez donc vers Dieu. Je suis, pour vous, de Sa part, un avertisseur explicite. [51;50]

Et sache mon frère que ton cœur est une forteresse qui ne s'ouvre que par ta volonté, après la Volonté de Dieu ; c'est du cœur que provient la victoire aussi bien que la défaite. Lorsque les cœurs sont purifiés, les pas s'affermissent, et la victoire arrive. Le croyant est l'individu qui a saisi le pourquoi de son existence dans cette vie. Il préserve donc son âme de l'asservissement au diable, de la soumission à l'argent, ou de l'assujettissement aux passions, de même qu'il s'éloigne des péchés véniels qui déconcentrent les gens pour s'élever vers son Seigneur, répondant à son appel : Dis : en vérité, ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Dieu, Seigneur de l'univers. A Lui nul associé ! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre. [6;162-163] Cette âme forte, dirigée vers son Seigneur, aucune force sur terre ne peut lui résister, car elle tire sa vigueur de Dieu. Aussi, l'armée de Satan ne peut pas la vaincre, car elle a trouvé le meilleur refuge dans le cœur, et personne ne peut avoir de pouvoir sur ce dernier si ce n'est Dieu.

Et sache mon frère que, parmi les lois divines établies, Dieu s'est fait un devoir de n'apporter Son Secours qu'aux cœurs purs et sincères. Préserve-lui donc sa pureté, et médite la signification de la Parole divine suivante : Dieu vous a donné la victoire, à Badr, alors que vous étiez humiliés. Craignez donc Dieu, afin que vous soyez reconnaissants. [3;123].

(...) Organisez-vous donc, afin de parvenir au degré de la piété, lequel degré regroupe l'ensemble des facteurs de la réussite : que chacun d'entre nous ait son programme scientifique, dans lequel il organisera ses études et ses lectures ; que chacun d'entre nous ait son programme spirituel d'actes de dévotion, dans lequel il organisera son lien avec son Seigneur ; que chacun d'entre nous ait son programme financier, dans lequel il organisera ses recettes et ses dépenses.

La vie du croyant doit être remplie de toutes sortes d'actions agréées par Dieu le Très Haut : durant le jour et la nuit ; durant la semaine ; durant le mois ; durant l'année ; durant la vie.

Citons comme exemple d'actes quotidiens : l'accomplissement de la prière du matin à la mosquée pour les hommes et la formulation des invocations de circonstances, la lecture d'une partie déterminée du Coran, la lecture attentive d'un livre - que l'on prendra soin d'annoter et de résumer - l'accomplissement de la prière de *witr* avant de dormir, le fait de faire le bilan critique de sa journée et de pratiquer une activité sportive afin d'entretenir son corps. Bannis donc la paresse, ne serait-ce qu'en pratiquant la marche à pied...

Extrait résumé de propos de l'Imam Hassan

# « Dieu ne les regardera pas »

## Ou la nécessité de réunir les hadiths portant sur un même thème

### Énoncé des textes

Le Prophète ﷺ a dit : *Il est trois catégories d'individus auxquels Dieu n'adressera pas la parole le jour de la résurrection, sur lesquels Il ne portera pas un regard, qu'Il ne purifiera pas et qui subiront un supplice douloureux (...) celui qui laisse traîner son manteau, celui qui se vante de ses bonnes actions et celui qui écoule sa marchandise avec de faux serments [Mouslim].* Il dit aussi que *celui dont le izar (pièce de tissu que les Arabes utilisaient alors pour couvrir le bas du corps) dépasse la cheville, cela est dans le feu [Al Boukhari].* Une autre fois, l'Envoyé de Dieu ﷺ ordonna par deux fois à un homme qui venait de faire sa prière et dont le vêtement descendait sous la cheville de refaire ses ablutions. Lorsqu'on l'interrogea à ce sujet, le Prophète ﷺ dit : *il pria en laissant traîner par terre son vêtement, et Dieu n'accepte pas la prière de quiconque prie et dont les vêtements dépassent la cheville [Aboud Dawoud : daïf].*

Selon ces hadiths d'apparence clairs et explicites, il semble évident qu'il est interdit - pour l'homme musulman - de porter un vêtement qui dépasse la cheville. Pourquoi donc ? Et bien parce qu'à l'époque du Prophète ﷺ, les Arabes païens se pensant nobles de par leur lignée ou leur fortune, avaient coutume de porter des vêtements trainant derrière eux sur le sol, et ce pour montrer leur rang important.

### Une priorité dans la religion ?

Aussi, certains parmi nos jeunes ont pris ces hadiths au pied de la lettre et ont donné à ce sujet une importance capitale, au point de faire de cette question - est-ce que le musulman porte ou non des vêtements qui dépassent ses che-

ville ? - un critère de distinction des vrais musulmans, ceux qui suivent le chemin des pieux anciens (*minhaj al salaf al salih*), et qui suivent vraiment la Sounnah. On a même vu parfois certains d'entre eux accueillir celui que Dieu a guidé et qui revient tout juste à la religion, en l'abordant avec ce sujet et en lui expliquant qu'il allait devoir (faire) rapiécer tout ses vêtements pour qu'il se conforme à la Sounnah !!! Est-ce que Dieu a abordé l'humanité avec ce genre de sujet ?? Ô que non ! Ce commandement n'est pas mentionné dans le Coran, ce qui prouve qu'il ne s'agit aucunement d'un thème majeur ou prioritaire. Quant à la Sounnah, outre les quelques hadiths cités plus haut, d'autres hadiths viennent apporter plus de précisions à la règle mentionnée juste au-dessus.



### Ce que visent ces textes ?

Notre religion est loin d'être stupide, et Dieu est loin de toute injustice - Exalté soit-Il ! - pour châtier une personne sous le seul prétexte de la longueur excessive de l'habit qu'elle porte. Ce qui est visé dans ces textes et qui justifie la menace du châtement ou la non-acceptation de la prière, c'est l'orgueil, la vanité, l'arrogance, l'attitude hautaine vis-à-vis de son prochain qui peut accompagner celui qui dans ce contexte et cette époque portait ainsi ces vête-

ments. Celui qui a nettoyé son cœur de ces tares et qui, pour une nécessité, un besoin, ou tout simplement pour suivre la coutume des gens de l'époque et du milieu dans lequel il vit, laisse traîner son vêtement sous la cheville, n'est pas concerné par cette menace.

### Réunir les textes pour les comprendre

Qu'est-ce que nous permet de dire cela ? D'autres hadiths plus détaillés sur le sujet et qui mentionnent la vanité et l'ostentation comme les raisons de l'interdiction. Citons par exemple celui-ci : *Celui qui laisse traîner son vêtement par vanité et orgueil, Dieu ne le regardera pas le jour de la résurrection [Al Boukhari].* L'Imam Al Nawawi dit ainsi : *l'homme qui fait traîner son habit désigne l'homme qui le fait par vanité, comme le confirme le hadith*

*Bari (commentaire du Sahih d'Al Boukhari) : ces hadiths indiquent que faire traîner son vêtement sous la cheville par vanité est un péché majeur. Quant à le faire traîner pour une autre raison, le sens littéral des hadiths paraît indiquer que c'est également illicite, mais Al Boukhari s'appuie sur les précisions apportées par les autres hadiths liant cela à la vanité pour comprendre que la condamnation formulée en des termes généraux du fait de laisser traîner son vêtement doit être interprétée comme étant liée à une condition de sorte que laisser traîner son habit n'est pas illicite si cette action est exempte de vanité.* L'érudit malikite, Ibn 'Abd El Barr, dit quant à lui : *on comprend que la menace du châtement ne concerne pas celui qui laisse traîner son vêtement pour une autre raison que la vanité...*

### Conclusion

Il ne faut pas baser son jugement ou tirer des conclusions hâtives sur un sujet sans avoir réuni au préalable tous les textes qui s'y rapportent, afin de parvenir à une compréhension correcte et de découvrir la sagesse et la profondeur qui se cachent derrière les prescriptions Divines. Nous voyons au travers de cet exemple que ce qui est condamné au-delà du morceau de tissu qui dépasse la cheville, c'est bien l'orgueil et la vanité. Ayant bien compris le sens profond du hadith, nous serions désormais en droit de nous poser la question suivante : qu'en est-il de celui qui raccourcit son vêtement et qui, parce qu'il pense être le partisan de la Sounnah, marche avec vanité, et se montre hautain vis-à-vis d'autrui ? Dieu acceptera-t-Il la prière d'une telle personne et la regardera-t-Il le Jour du Jugement ?